

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
17 JUIN 2011**

L'AN DEUX MILLE ONZE, LE DIX-SEPT JUIN À VINGT HEURES TRENTE MINUTES,

Le Conseil municipal de Mauves sur Loire, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François RETIERE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 9 juin 2011

Secrétaire de séance : Hubert CREUZET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Nombre de conseillers municipaux représentés : 4

Nombre de votants : 16

PRÉSENTS : Jean-François RETIÈRE, Maire,
Hubert CREUZET, Monique DENIS, Robert JAFFRY, Nadège BOISRAME-VILLIERAS,
Maires adjoints ;
Claudine CHEVALLEREAU, Jean GRIMAUD, Claude ROUSSEAU, Christian STEPHAN,
conseillers municipaux délégués ;
Claudine CARON, Francette COLIN, Patricia SAMELIN, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Yves BOURSE, Fabienne DESFONTAINE, Patrick FALKOWIEZ, Joël GASTINEAU, Véronique JUBAULT, Michel LETARD, Frédéric MICHAUD.

REPRÉSENTÉS : Yves BOURSE donne procuration à Jean-François RETIÈRE,
Patrick FALKOWIEZ donne procuration à Monique DENIS,
Joël GASTINEAU donne procuration à Jean GRIMAUD,
Michel LETARD donne procuration à Hubert CREUZET.

Le Maire ouvre la séance à 20h30. M. Creuzet est désigné secrétaire de séance.

Le Maire, assisté par Mme Boisramé-Villiéras, procède au tirage au sort des jurés d'assises à partir de la liste électorale en date du 15 mars 2011. Les six électeurs suivants ont été tirés au sort et font partie de la liste préparatoire. Celle-ci va servir au Tribunal de Grande Instance de Nantes pour désigner les jurés qui vont siéger à la Cour d'assises en 2012 :

Nom	Prénom	Nom de jeune fille
Chaillot	Xavier	<i>sans objet</i>
Lucas	Marie	Guillon
Plessy	Simone	Bernard de la Jartre
Jacob	Philippe	<i>sans objet</i>
Guibert	Irène	Piveteau
Daufouy	Thierry	<i>sans objet</i>

1) Rapport des délégations exercées par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil municipal

1. Le 18/04/2011 : décision n°05-2011, fixation de la participation à verser par Groupama Loire-Bretagne concernant les frais d'assistance technique lors de la conférence sur la prévention routière organisée par cette entreprise au Vallon le 21 avril 2011, soit un montant de 158 € ;
2. Le 19/04/2011 : décision n°06-2011, fixation du tarif pour le spectacle « Elodie Rama & Raymon Lazer » organisé par la municipalité au Vallon le samedi 7 mai 2011 à 20 h 30, soit 12 € le tarif plein et 8 € le tarif réduit ;

3. Le 19/04/2011 : décision n°07-2011, fixation du tarif pour le spectacle « Cabaret Beau joueur » présenté par la Compagnie ADA Théâtre et organisé par la municipalité au Vallon le samedi 28 mai 2011 à 20 h 30, soit 12 € le tarif plein et 8 € le tarif réduit ;
4. Le 18/05/2011 : signature de l'avenant n°2 du marché à procédure adaptée de restructuration et d'extension du groupe scolaire Jules Verne concernant le lot n°1 Terrassement – VRD – Espaces verts avec l'entreprise Chauviré TP, sise à La Cocaudière à Maumusson (44 540), pour un montant de 7 968,65 € HT. L'avenant a pour objet le réaménagement de la cour jardin de maternelle et la suppression du mur ;
5. Le 18/05/2011 : signature de l'avenant n°3 du marché à procédure adaptée de restructuration et d'extension du groupe scolaire Jules Verne concernant le lot n°3 Gros œuvre - Enduits avec l'entreprise Boisseau Maçonnerie, sise 4 ZA La Croix de Pierre BP 20037 à Botz en Mauves (49 115), pour un montant de 762,54 € HT. L'avenant a pour objet le dérasement d'une cheminée ;
6. Le 16/06/2011 : dépôt d'un mémoire en défense au Tribunal administratif de Nantes, élaboré par AVOXA ;
7. Le 16/06/2011 : fixation des honoraires de la société d'avocats AVOXA, sis 4 rue Louis Blériot à Orvault (44 700), pour le dépôt du mémoire en défense cité au point précédent à 861,12 € TTC ;
8. Le 16/06/2011 : signature de l'avenant n°2 du marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de sport de raquettes et la restructuration de deux salles de sport existantes avec la SARL Michot Architectes, sis 6 square Vercingétorix – Rennes (35 000) : le montant des honoraires au stade avant projet définitif est fixé à 192 934,50 € HT pour un montant de travaux de 2 178 900 € HT.

2) Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 15 avril 2011

Aucune observation n'étant formulée, **le procès-verbal du Conseil municipal du 15 avril 2011 est adopté à l'unanimité.**

3) Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Le Maire procède à la mise en place du bureau électoral qui est composé de : Mesdames Boisramé-Villieras et Colin, Messieurs Grimaud et Jaffry. M. Creuzet est désigné secrétaire du bureau électoral. Le Maire rappelle qu'il est nécessaire pour la commune de Mauves sur Loire de désigner cinq titulaires et trois suppléants. Cinq conseillers municipaux se déclarent candidats pour être délégué titulaire : Mesdames Denis et Boisramé-Villieras, Messieurs Retière, Creuzet et Jaffry. Trois conseillers se déclarent candidats pour être délégué suppléant : Mesdames Chevallereau et Samelin, Monsieur Rousseau.

Mesdames Denis et Boisramé-Villieras, Messieurs Retière, Creuzet et Jaffry sont proclamés élus délégués titulaires pour les élections sénatoriales au 1^{er} tour de scrutin.

Mesdames Chevallereau et Samelin, Monsieur Rousseau, sont proclamés élus délégués suppléants pour les élections sénatoriales au 1^{er} tour de scrutin.

4) Lancement d'une concertation pour l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune de Mauves sur Loire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- o **DECIDE** de procéder à l'élaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de la commune de Mauves sur Loire ;
- o **DECIDE** d'ouvrir une concertation publique pour l'élaboration de ce PAVE aux associations de personnes handicapées ou de commerçants implantées sur le territoire communal ainsi qu'aux malviens handicapés ;
- o **PRECISE** que toute association ou personne mentionnée au point précédent souhaitant prendre part à cette concertation est invitée à se faire connaître des services municipaux afin d'être conviée à une réunion organisée courant septembre 2011 avec la municipalité et peut envoyer une contribution écrite par courrier à M. le Maire ;
- o **DIT** que la concertation publique est ouverte jusqu'au 15 octobre 2011.

5) Transfert patrimonial de la commune à Nantes Métropole dans le cadre des transferts de compétences

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les conditions du transfert de patrimoine dans les termes précisés à la convention type jointe à la délibération à conclure entre la commune de Mauves sur Loire et la Communauté urbaine de Nantes ;
- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer ladite convention.

6) Acceptation du don d'une partie de la parcelle AO 10 P, sise 5 impasse des Loquets

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don de M. et Mme Jammet à la commune de la partie de leur parcelle n°A0 10p d'une superficie de 26 m2 telle que délimitée par le projet de plan d'arpentage réalisé par le cabinet de géomètre Arrondel ;
- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'acte notarié ;
- **DIT** que les crédits correspondant à la réalisation de l'acte notarié sont inscrits au budget primitif 2011.

7) Expérimentation de l'entretien professionnel en remplacement de la notation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'expérimenter l'entretien professionnel annuel pour les années 2011 et 2012, tel qu'il est prévu par les dispositions légales encadrant sa mise en œuvre, dans les conditions exposées ci-dessus, et de l'appliquer à l'ensemble des fonctionnaires titulaires de la commune.
- **PRECISE** que cet entretien professionnel se substituera à la notation le temps de l'expérimentation.

8) Décision modificative n°1 au budget primitif 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** les virements de crédits suivants au sein de la section d'investissement du budget communal (colonne DM n°1) :

IMPUTATION	LIBELLE IMPUTATION	SECTION	NATURE D'OPERATION	BP 2011	DM n°1	TOTAL BP 2011 + DM n°1
Chapitre 040 Article 192	Plus ou moins vues sur cessions d'immobilisations	Investissement dépenses	Ordre	100 €	-100 €	0 €
Article 775	Produits des cessions d'immobilisations	Fonctionnement recettes	Réelle	100 €	-100 €	0 €
Article 7788	Produits exceptionnels divers	Fonctionnement recettes	Réelle	0 €	100 €	100 €
Article 2313	Immobilisation corporelle en cours - construction	Investissement dépenses	Réelle	1 114 654 €	-2 400 €	1 112 254 €
Article 205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	Investissement dépenses	Réelle	11 741 €	3 000 €	14 741 €
Chapitre 041 Article 238	Avances versées sur commande d'immobilisations corporelles	Investissement recettes	Patrimoniales	200 €	12 000 €	12 200 €
Chapitre 041 Article 2313	Immobilisation corporelle en cours - construction	Investissement dépenses	Patrimoniales	0 €	12 000 €	12 000 €

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisation	Investissement recettes	Réelle	100 €	500 €	600 €
--------------	--	-------------------------	--------	-------	-------	-------

9) Questions diverses

- *Conférence de presse Thouaré sur l'augmentation de la fréquence des TER aux gares de Thouaré et de Mauves*

Le Maire indique qu'il a participé à cette conférence de presse avec le Président du Conseil régional et le Maire de Thouaré. Sept TER supplémentaires vont s'arrêter à Mauves en plus des horaires existants à compter de décembre 2011 à savoir :

- dans le sens Angers Nantes : 9h10, 18h10 et 19h40 ;
- dans le sens Nantes Angers : 8h25, 17h45, 18h15 et 20h15.

Le Maire précise que ces horaires sont susceptibles de modifications légères. Il ajoute que l'augmentation des fréquences de TER va se poursuivre, l'objectif étant d'atteindre vingt allers-retours par jour.

- *Nouveau lycée à Carquefou*

Le Maire indique que le Conseil régional a décidé, après concertation, de construire un nouveau lycée à Carquefou au niveau du secteur de la Mainguais. Ce nouveau lycée pourrait ouvrir en 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 05 minutes.

Le Maire
Jean-François RETIERE